SESSION 2021

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
TECHNICO-COMMERCIAL

E3 : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE

ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ

PREMIÈRE PARTIE : Exploitation et analyse d'une documentation (12 points)

Points du programme

Connaissances	Objectifs et limites de connaissances
Thème 4 : Les relations de l'entreprise avec son environnement. Le droit de propriété. Le droit de propriété intellectuelle.	Préciser les principes généraux sur le droit de propriété. Analyser les solutions pour protéger les inventions, et les signes distinctifs de l'entreprise.

1. Indiquer l'organisme auprès duquel la demande de brevet d'invention doit être effectuée. Préciser son rôle et expliciter les critères de brevetabilité d'une invention. (3,5 points)

L'INPI (Institut national de la propriété industrielle). (0,5 point)
L'INPI a pour missions :

- de recevoir les dépôts et délivrer les titres de propriété industrielle : brevets, marques, dessins et modèles ; (1 point)
- de gérer les données les concernant (conservation, consultation, appel des redevances annuelles…). (0,5 point)

Critères de brevetabilité d'une invention :

- l'invention doit être nouvelle ; (0,5 point)
- l'invention doit être susceptible d'application industrielle ; (0,5 point)
- enfin, l'invention doit impliquer une activité inventive. (0,5 point)

2. Expliquer les droits et les obligations nés de l'obtention d'un brevet. (4 points)

<u>Les droits</u> sont :

- bénéfice d'un monopole d'exploitation pendant 20 ans ; (0,5 point)
- possibilité :
  - d'utiliser ce brevet en entreprise (apport en société) ; (0,5 point)
  - d'accorder une licence d'exploitation à un tiers et d'en percevoir des redevances ; (0,5 point)
  - de céder son droit. (0,5 point)
- possibilité d'agir en justice pour faire respecter son monopole : l'action en contrefaçon. (0,5 point)

<u>Les obligations</u> sont :

- règlement des redevances annuelles ; (0,5 point)
- obligation d'exploiter l'invention brevetée ; (0,5 point)
- attribution éventuelle d'une rémunération au salarié inventeur. (0,5 point)

Afin de se prémunir contre d'éventuels litiges, Monsieur Bacabal s'interroge sur les conditions de protection d'une invention par un salarié et les voies de recours.

Corrigé

3. Préciser les droits et les obligations attachés à un salarié de l'entreprise Amazonas qui aurait réalisé une invention susceptible d'être brevetable. (2,5 points)

« Selon les conditions dans lesquelles l'invention du salarié a été conçue, les droits sur l'invention, et donc le choix de déposer ou non un brevet, reviennent :

- soit au salarié, s'il conçoit l'invention hors mission ➔ bénéfice du titre de propriété ; (1 point)
- soit à l'employeur, s'il la réalise dans le cadre d'une mission inventive définie par son contrat de travail. Dans ce dernier cas, le salarié aura droit à une contrepartie financière ➔ bénéfice d'une rémunération supplémentaire. (1 point)

Obligation est faite au salarié de « déclarer toute invention qu'il réalise afin d'en informer son employeur et de lui permettre de déterminer les droits qu'il estime détenir sur l'invention. » (0,5 point)

4. Identifier l'action judiciaire qui peut être menée par le titulaire d'un brevet en cas de contrefaçon. Auprès de quelles juridictions ? Comment ce non-respect est-il sanctionné ? (2 points)

L'action en contrefaçon (0,5 point) peut être portée au civil et/ou au pénal.

À mener auprès des tribunaux civils : Tribunaux Judiciaires (TJ) (0,5 point). S*eulement certains TJ sont compétents pour connaitre des actions en contrefaçon. Ceux-ci sont déterminés règlementairement (10 TJ) (non exigé de la part des candidats).*

Responsabilité civile donc réparation par octroi de dommages-intérêts (indemnité de contrefaçon) et, bien sur, confiscation des objets contrefaisants mais aussi des moyens et instruments permettant la réalisation de la contrefaçon. (1 point)

Au pénal : amende et/ou emprisonnement.

DEUXIÈME PARTIE : Argumentation structurée (8 points)

Points du programme :

Connaissances	Objectifs et limites de connaissances
Thème 6 : L'organisation de la production, la création valeur et la performance. L'organisation de la production. Le processus de production et la création de valeur.	Découvrir à partir d'exemples, le processus de production et la création de valeur dans l'entreprise. Définir la performance de l'entreprise (au sens économique, commercial, social et sociétal)

"La question de l'éthique s'impose comme un sujet central pour les entreprises". Celles-ci prennent en considération cette éthique dans une démarche de RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise), identifiée comme un élément essentiel de leur performance globale.

A l'aide des annexes 3 à 6 et de vos connaissances, vous traiterez dans une réponse argumentée et structurée le sujet suivant :

Dans quelle mesure une démarche RSE contribue-t-elle à la performance globale de l'entreprise ?

Introduction :

- Accroche : "La RSE est un axe incontournable pour rester compétitif et attractif". Annexe 4
- Définitions :

La RSE est une politique transversale qui vise à améliorer la résistance de l'entreprise dans les domaines variés comme la protection de l'environnement, les dimensions sociales ou encore le management.
La performance globale : Au niveau d'une entreprise, la performance exprime le degré d'accomplissement des objectifs poursuivis par rapport aux efforts engagés et aux ressources consommées. Elle s'appuie sur 3 dimensions : économique, sociétale et environnementale.

Corrigé

- Problématique : Dans quelle mesure une démarche RSE contribue-t-elle à la performance globale de l'entreprise ?
- Annonce du plan : La démarche RSE contribue à la performance globale mais elle présente des limites.

I. La démarche RSE contribue à la performance globale

- Identification des risques et des faiblesses de l'entreprise.
- Amélioration de la performance globale, notamment la performance financière (vecteur de rentabilité).
- Performance dans les domaines extra-financiers comme l'environnement, l'impact social, la réputation, la gestion des risques et bien d'autres dimensions (amélioration du bien-être social des salariés au travail donc de leur productivité, motivation, loyauté).
- Amélioration de sa performance économique (réduction des gaspillages, des ressources, des consommations d'énergie), accès à des nouveaux marchés.
- Amélioration de l'innovation par l'intégration des préoccupations environnementales et sociales (compétitivité, avantage concurrentiel).
- Perception plus sûre par les consommateurs, des produits et services des entreprises engagées dans une démarche RSE. Les consommateurs sont prêts à payer plus cher un produit issu de la démarche RSE.

Transition

II. Mais elle présente des limites

- Tentation de faire que l'éthique ne reste qu'un argumentaire publicitaire : faire de la RSE une vitrine pour se montrer socialement responsable (risque de fairwashing par les grands groupes).
- Pour améliorer leur image, des entreprises sont tentées de miser sur la RSE en oubliant un peu vite que le manque d'honnêteté peut avoir de lourdes conséquences sur le long terme. La RSE « washing » est une mauvaise stratégie qui peut coûter cher.
- La RSE ne doit pas être l'addition de slogans et de mesures cosmétiques, mais une démarche marquée par un engagement réel.
- La mise en place de la RSE doit respecter une législation nationale et européenne contraignante (loi Pacte, loi RGPD, loi sur la vigilance). Certaines entreprises ont déjà été sanctionnées.
- L'impact des actions des ONG, de la société civile contraignent les entreprises à adopter des postures plus rigoureuses en matière de RSE.
- Si beaucoup d'entreprises ont la volonté d'intégrer la RSE dans leur stratégie, elles n'ont pas toutes les moyens de mettre en place une RSE structurée (notamment les PME).

Conclusion : La démarche RSE est un facteur de performance globale de l'entreprise mais elle présente des limites.
Il s'agira pour les entreprises de développer une démarche de RSE qui va s'affranchir des « allures de greenwashing, de socialwashing ou de blanchiment éthique ».

Accepter toutes réponses pertinentes.

Corrigé

Grille d'évaluation pour faciliter la correction et la notation

1ère partie - Exploitation et analyse d'une documentation juridique (12 points)	TB	B	I	TI
1. Indiquer l'organisme auprès duquel la demande de brevet d'invention doit être effectuée. Précisez son rôle et expliciter les critères de brevetabilité d'une invention. (3,5 points) L'INPI (Institut national de la Propriété industrielle). (0,5 point) Missions : recevoir les dépôts et délivrer les titres (1 point) + gérer les données les concernant. (0,5 point) Brevetabilité d'une invention : nouvelle, être susceptible d'application industrielle, impliquer une activité inventive. (1,5 point)				
2. Expliquer les droits et les obligations nés de l'obtention d'un brevet. (4 points) Les droits sont : • monopole d'exploitation pendant 20 ans (possibilité d'utiliser ce brevet en entreprise + d'accorder une licence d'exploitation à un tiers et d'en percevoir des redevances de céder son droit) ; (2 points) • possibilité d'agir en justice : l'action en contrefaçon. (0,5 point) Les obligations sont : (1,5 point) • règlement des redevances annuelles ; • obligation d'exploiter l'invention brevetée ; • attribution éventuelle d'une rémunération au salarié inventeur.				
3. Préciser les droits et les obligations attachés à un salarié qui aurait réalisé une invention susceptible d'être brevetable. (2,5 points) • Soit au salarié, s'il conçoit l'invention hors mission, bénéfice du titre de propriété. (1 point) • Soit à l'employeur, s'il la réalise dans le cadre d'une mission inventive définie par son contrat de travail. Dans ce dernier cas, le salarié aura droit à une contrepartie financière. (1 point) + Obligation est faite au salarié de déclarer toute invention. (0,5 point)				
4. Identifier l'action judiciaire ? Auprès de quelles juridictions ? Comment ce non-respect est-il sanctionné ? (2 points) L'action en contrefaçon. (0,5 point) TJ. (0,5 point) Responsabilité civile (indemnité de contrefaçon) et confiscation des objets contrefaisants. (1 point)				
2ème partie - Argumentation structurée (8 points)				
Compétences méthodologiques. (3 points)				
Introduction (2 points) Accroche Définition des mots clés : performance globale et RSE. Problématique et annonce du plan Conclusion (1 point)				
Argumentation (5 points)				
Première partie: La démarche RSE contribue à la performance globale **Deuxième partie**: mais elle présente des limites.				

Corrigé